

# LE PETIT BONHOMMIEN

**JOURNAL ÉDITÉ LE 21 août 2017 N° 77**

Pour sa 36<sup>ème</sup> édition, la journée des Traditions paysannes a encore eu beaucoup de succès et a attiré des milliers de visiteurs qui, tout au long de la journée, furent séduits par toutes les animations, que ce soit le travail du bois en forêt avec des démonstrations de bûcheronnage, de schlittage, le broyage du bois, mais aussi le travail à la ferme avec la vie des champs, la fauche, le battage du blé et bien entendu, la réalisation du schnaps avec l'alambic à bain-marie.



Nous n'oublions pas non plus, la taille des pierres de granit, le sciage à l'ancienne de poutres et planches à partir d'une grume, le perçage de tuyaux de fontaine dans un rondin de bois selon un procédé inventé au XVI<sup>ème</sup> siècle, ainsi que toutes les autres démonstrations, tout cela avec le son des cors de chasse de l'Echo de la vallée des lacs et avec l'ensemble folklorique des Baladins du Hohnack . Toutes les animations ne manquaient pas et même les enfants ont pu se divertir avec le mini schlitte sur un parcours tracé pour eux, le carrousel d'antan, les balades à

poney, le jeu de l'œuf.



Une belle journée toute en authenticité avec tous ces stands dans ce marché d'artisanat local regorgeant de produits fermiers et d'artisans proposant leurs réalisations La restauration n'était pas en manque puisqu'il était impossible de mourir de faim au vu de tous ces produits et bons plats de notre contrée que l'on pouvait y trouver. La journée s'est terminée au soir avec la soirée dansante dans la salle des fêtes et les traditionnels feux d'artifices à la tombée de la nuit.

Un grand merci à l'organisation pour la réussite de cette magnifique journée.

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE LE BONHOMME**  
**VENDREDI 28 JUILLET 2017**

**FORET – CONCESSIONS DE SOURCE – RENOUELEMENTS ET TRANSFERTS**

Trois concessions de source arrivaient à terme, le conseil municipal a acté leurs renouvellements pour une durée de neuf ans. Par ailleurs, le conseil municipal a acté le transfert de deux concessions de source à leurs nouveaux propriétaires. Les tarifs sont les tarifs en vigueur résultant de la délibération du 11 décembre 2015.

**VOTE DE CREDITS – DM n°2/2017 du budget général**

**TRAVAUX SUR LES TERRAINS DE TENNIS DE KAYSERSBERG-VIGNOBLE ET D'ORBÉY**

Le terrain de tennis d'Hachimette est impraticable pour le moment, suite à des fissures constatées en septembre 2016. L'expert de l'entreprise a conclu que ce phénomène est dû à un manque d'entretien régulier de la surface, ce que le club TC2T conteste. Une contre-expertise est en cours. Il en résulte que ni les tournois, ni les rencontres ne peuvent être organisés sur ce cours. Ce sont les cours de Kayzersberg-Vignoble et d'Orbey qui sont usités à cette fin et des travaux en découlent.

Les Communes de Fréland, Lapoutroie, Orbey, Kayzersberg-Vignoble et le club de tennis participent également, suivant la clé de répartition fixée pour la construction du complexe sportif de Hachimette.

Le conseil municipal accepte, à titre tout à fait, exceptionnel de participer à cette réfection, après avoir rappelé qu'il a été maintes fois précisé que les frais de fonctionnement devaient être pris en charge par le club, que les communes ne payaient que les dépenses d'investissement.

**PARTICIPATION AU CADEAU DE DEPART DE L'INSTITUTEUR Michel MASSON**

Monsieur Michel MASSON a quitté ses fonctions à la fin de cette année scolaire 2016-2017 pour prendre sa retraite. A cette occasion, un cadeau en commun (caisse des écoles et Commune) a été acheté.

**ANNULATION D'UN TITRE DE RECETTE SUR L'ANNEE 2016**

Comme chaque année et comme le prévoit la nomenclature budgétaire, la taxe sur les pylônes a été titrées en 2016 au compte adéquat. Cependant, cette somme a été incluse avec les avances de taxes foncières et d'habitation mensuellement et a donc été doublement titrée. Ainsi, une annulation partielle est à faire en 2017. Le conseil municipal décide de procéder à ladite annulation.

**SUBVENTION : demande pour vaccins**

Une jeune habitante du village et faisant partie du corps des sapeurs-pompiers volontaires du Bonhomme jusque récemment, a sollicité une aide éventuelle de la Commune pour sa vaccination dans le cadre d'un projet associatif au Bangladesh.

Des informations complémentaires lui sont demandées et la question repassera en réunion du conseil municipal le 1<sup>er</sup> septembre 2017 pour une éventuelle prise en charge partielle.

**SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – RAPPORTS ANNEE 2016**

Conformément à la réglementation, Monsieur Le Maire présente deux rapports 2016 à son assemblée délibérante : l'un sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et l'autre sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif. Le conseil municipal prend connaissance desdits rapports.

Ces rapports seront consultables sur le site de la Commune : <http://www.lebonhomme.fr> et au secrétariat de la Mairie.

### **TERRAIN – LOCATION de la parcelle n°125 en section n°5**

Monsieur Simon BASLER avait demandé l'annulation des locations de terrains communaux, dont la parcelle n°125 en section n°5 pour partie. Suite à la proposition à la location dans le journal communal dudit terrain, deux demandes ont été reçues et étant donné qu'un des deux demandeurs loue déjà l'autre moitié de la parcelle concernée, sur proposition du Maire :

Le conseil municipal décide de lui louer la parcelle d'une surface de 1ha 57a 69ca à compter du 1<sup>er</sup> août 2017 sous certaines conditions (pas de sous-location du terrain ; le terrain doit être laissé en pâturage, sans réalisation de plantations) figurant dans le bail rural conclu pour neuf années.

### **ECOLE – Approbation de la convention pour l'accueil des élèves du Bonhomme à l'école de Lapoutroie**

Selon le même modèle que la convention antérieurement signée entre les communes de Lapoutroie et de Le Bonhomme l'année passée pour l'accueil par la Commune de Lapoutroie des enfants du CM2 du Bonhomme, une nouvelle convention a été établie pour la rentrée à venir.

En effet, suite à la fermeture de la classe de maternelle décidée par l'éducation nationale à la rentrée prochaine, les communes de Le Bonhomme et de Lapoutroie ont décidé que les élèves de CE2, CM1 et CM2 du Bonhomme seront scolarisés à l'école de Lapoutroie, alors que les plus petits, maternelles, CP et CE1 resteront au Bonhomme.

Le conseil municipal accepte la convention et ses termes.

### **PAYE – Confection par le centre de gestion – Convention**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin peut réaliser, chaque mois, les travaux relatifs au traitement des indemnités des élus et de la paie des personnes rémunérés par la Commune. Le conseil municipal décide de confier ces travaux au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, en acceptant la convention et ses termes.

### **COMMUNICATION DU MAIRE et DIVERS**

#### **MARCHE PUBLIC : TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LUMINAIRES ET DE MISE AUX NORMES DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Un marché public a été ouvert afin de remplacer des luminaires et de mettre aux normes l'éclairage public (tranche 1 : remplacement de 21 luminaires – tranche 2 : remplacement de 57 luminaires – tranche 3 : remplacement de 35 luminaires – tranche 4 : rénovation de 7 armoires de commande).

Dans ce cadre, trois entreprises ont adressées leurs candidatures : SAS SOTRECA de Saint-Dié-des-Vosges, ELECTRICITE HUBERT et Cie de Mulhouse et la SAG VIGILEC de Sélestat. La Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le lundi 24 juillet 2017 à 17h30. Il résulte de cette réunion que l'entreprise la mieux disante et retenue est la SAG VIGILEC.

#### **D.I.A.**

Trois D.I.A. ont été reçues en Mairie courant du mois de juillet 2017, Monsieur Le Maire, ayant délégation en cette matière, informe les conseillers que la commune n'a pas préempté.

#### **NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE : RIFSEEP**

Dans le cadre de la mise en place prochaine du nouveau régime indemnitaire, le Centre de gestion demande qu'il lui soit adressé l'avis du conseil municipal, ainsi que ses observations éventuelles un mois avant l'adoption de la délibération par le conseil municipal. Le conseil municipal n'a aucune observation particulière.

### REAMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA SALLE DES FETES

Le dossier du projet de travaux est parvenu à tous les conseillers municipaux, l'avis des conseillers est sollicité afin de servir pour l'établissement du dossier du marché public. Le projet correspond, dans l'ensemble, aux décisions du conseil municipal. Cependant, il est demandé au maître d'œuvre BEREST, de mettre en option la mise en place d'un système de palissage pour plantes grimpantes autour du bâtiment des sanitaires.

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : VENDREDI 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2017 A 20H00**



### INFORMATIONS COMMUNALES



### COURS DE PATOIS

À compter de septembre prochain, avec le soutien de la Société d'Histoire du Pays welche et du Conseil Régional des cours de Patois pourront être organisés soit pour les enfants, soit pour les adolescents ou pour les adultes.

Le lieu, les horaires et les jours seront définis en fonction des retours des intéressés.

Une participation annuelle de 30 € sera demandée lors de l'inscription.

L'animateur sera M. Joseph DIDIERJEAN de Fréland, l'accordéoniste et conteur des tables de Patois.  
Le contacter au : **03 89 47 20 62.**



### COMMANDE D'ARBRES FRUITIERS



**Attention la commande d'arbres fruitiers est à faire avant le  
04 septembre 2017. Bon de commande en Mairie.**



## REMERCIEMENTS

Nous avons reçu de nombreux soutiens à la suite du décès de mon époux, Pierre BREITENSTEIN  
Nous avons été émus pour toutes ces marques d'affections et nous tenions à vous remercier chaleureusement. Un grand merci à tous.  
Jocelyne et Rodolphe BREITENSTEIN.



## DECES

Le 02 juillet, Gabriel ZEHRINGER (dit Gaby) nous a quitté. Gaby bien connu de la majorité des habitants, était le menuisier du village en retraite certes, mais toujours prêt à donner un conseil ou un coup de main à la menuiserie reprise par ses enfants dans la limite de ses possibilités bien sûr.

Mais, Gaby s'est aussi beaucoup investi dans la vie de la commune puisqu'il a été Conseiller municipal pendant 12 ans de 1971 à 1983 et adjoint au maire pendant 6 ans de 1983 à 1989.



Il a été sapeurs pompier volontaire de 1958 jusqu'en 1990 soit 32 ans, il était membre actif au comité de diverses associations de notre village dont l'association de pêche, le jumelage, le club du 3<sup>ème</sup> âge où régulièrement il allait jouer aux cartes les lundis, comme nous pouvons le voir sur cette photo.

C'était aussi un bon vivant. Il aimait les bonnes tables et répondait toujours présent avec son épouse Thérèse aux repas des aînés de la municipalité, comme à ceux de l'amicale des sapeurs-pompiers ou du club des joyeux montagnards.

Rappelons-nous le volontarisme et l'enthousiasme dont il faisait preuve.

Alors, avec sa disparition, nous avons perdu une personne dévouée. Il était toujours prêt à rendre service.

***Merci Gaby pour tout ce que tu as fait pour notre village et « au revoir ».***



## OFFRE D'EMPLOI

**L'hôtel de la Poste** recherche une personne pour le service en salle.  
Pour tout renseignement, téléphoner au : **03.89.47.51.10**



## OBJET TROUVE

Un casque a été trouvé lors des traditions paysannes du 13 août dernier. Il a été déposé en Mairie.

## REMERCIEMENTS

*Barbecue – Départ à la retraite M. Michel MASSON*



**L'équipe de l'école remercie** toutes les personnes qui ont contribué au bon déroulement du barbecue du vendredi 30 juillet au soir, qui a été l'occasion de fêter le départ à la retraite de Monsieur Michel MASSON, enseignant au Bonhomme depuis 21 ans.

- ❖ La municipalité pour la salle et le bois ;
- ❖ La société de chasse pour le don des deux sangliers ;
- ❖ Les anciens parents d'élèves pour la cuisine ;
- ❖ Les quelques parents d'élèves qui se sont investis dans l'organisation de cette manifestation,

**et tous les participants** qui ont apporté joie et bonne humeur.

> Isabelle Poulain



## COMMUNIQUE DE PRESSE Recrutement Adjoint de Sécurité



Réservé aux bacheliers, le concours de Gardien de la Paix est un concours très sélectif. La Police Nationale recrute et emploie également des Adjoints de Sécurité (ADS) : contractuels de droit public (durée de trois ans renouvelable une fois) chargés d'assister les Gardiens de la Paix dans l'exercice de leurs missions opérationnelles.

Il est aujourd'hui possible de s'inscrire pour participer aux sélections pour devenir Adjoint(e) de Sécurité. Et ce jusqu'au 15 septembre 2017 inclus sur le ressort de la zone de défense Est. Les départements de la COTE D'OR, du DOUBS, de la MEURTHE ET MOSELLE, de la MOSELLE, du BAS-RHIN, du HAUT-RHIN sont concernés par cette campagne de recrutement. Les ADS seront amenés à exercer leur mission dans le (un des) département(s) qu'ils auront mentionné(s) lors de l'inscription.

### Les missions des ADS

Les ADS assistent les fonctionnaires de Police dans l'exercice des missions de prévention et de répression de la délinquance, de surveillance générale et d'assistance aux victimes. Ils peuvent à ce titre, par exemple, assurer des missions d'accueil et d'information du public, effectuer des patrouilles et participer aux interventions de police. Ils sont susceptibles, en fin de formation initiale de 14 semaines (formation rémunérée), d'être affectés en Sécurité Publique, en Police Aux Frontières, ou en Compagnie Républicaine de Sécurité Autoroutière.

### Les conditions d'accès aux sélections

**Aucune condition de diplôme n'est exigée pour participer à ces sélections**, ouvertes aux candidats de nationalité française âgés de 18 à moins de 30 ans. Le détail des conditions est consultable sur le site [www.lapolicenationale recrute.fr](http://www.lapolicenationale recrute.fr)

### Rémunération et promotion sociale

Employés à temps plein pour une durée de trois ans renouvelable une fois, les ADS sont rémunérés sur la base du SMIC (1242 euros nets). Après un an de service, les ADS bénéficient d'un accès réservé au concours de Gardien.ne de la Paix. C'est le concours interne. Les ADS lauréats feront alors partie intégrante de la fonction publique d'Etat qui implique des possibilités d'évolution professionnelle très diversifiées. Les ADS bénéficient en outre d'une préparation gratuite à ce concours.

### Où se rendre pour obtenir tous les détails concernant le recrutement, le métier des ADS et pour s'inscrire ?

Le site [www.lapolicenationale recrute.fr](http://www.lapolicenationale recrute.fr) permet de télécharger les dossiers d'inscription. Il permet aussi et surtout d'accéder à la description des épreuves de sélection et à des témoignages d'ADS. Pour la région du Grand Est, il est possible en outre de rencontrer des délégués au recrutement en contactant le 03 87 16 13 69, en se présentant au point information carrières situé Espace Riberpray, rue Belle Isle à METZ ou en adressant un mail sur la boîte courriel suivante :

[info-police-recrutement-metz@interieur.gouv.fr](mailto:info-police-recrutement-metz@interieur.gouv.fr)

Pour la région Bourgogne-Franche-Comté, il est possible de contacter le 03 80 44 54 88 ou d'adresser un mail sur la boîte courriel suivante : [info.police-recrutement-dijon@interieur.gouv.fr](mailto:info.police-recrutement-dijon@interieur.gouv.fr)

Les coordonnées, ainsi que les informations décrites ci-dessus peuvent largement être diffusées. Il nous semble en effet important que le public soit informé de cette campagne de recrutement.

### Contact Presse :

Les coordonnées ci-dessous sont à disposition des rédactions qui souhaiteraient obtenir plus d'information (celles-ci ne doivent pas être diffusées au public) :

**DZRFPN EST – Unité Promotion, Recrutement, Egalité des Chances**

**03 87 16 13 69 ou [info-police-recrutement-metz@interieur.gouv.fr](mailto:info-police-recrutement-metz@interieur.gouv.fr)**



## **PARTICIPEZ AUX CENTRALES VILLAGEOISES DE LA WEISS**

Pour la transition énergétique dans la vallée de la Weiss, j'investis et je m'investis ! Mobilisez-vous, devenez actionnaire militant et produisez l'énergie propre de demain en agissant avec **les Centrales Villageoises de la Weiss !**

Les Centrales Villageoises de la Weiss c'est bientôt 11 toits photovoltaïques privés ou publics pour un total de plus de 750 m<sup>2</sup> qui produiront de l'électricité pour la vallée. Deux toits se trouvent au Bonhomme, six à Orbey, deux à Lapoutroie et un à Labaroche.

En quoi ces installations dites « citoyennes » sont différentes des autres ?

- Elles sont gérées par un **groupe d'habitants** de la vallée
- **C'est vous et moi** qui investissons et permettons la création de la centrale
- Le **rendement des actions** visé est de 1.5 % après le démarrage
- Elles sont **intergénérationnelles**, vous pouvez souscrire une action pour vos enfants ou vos petits-enfants ! La valeur de l'action grandira avec eux.
- Elles font appel à l'**exemplarité** des collectivités pour soutenir les initiatives de développement des énergies renouvelables.

Dans tous les cas vous agirez pour notre vallée, pour demain. Alors rejoignez les habitants qui s'unissent pour produire localement de l'électricité durable.

Rendez-vous sur la page **Facebook** des Centrales Villageoises de la Weiss

[www.facebook.com/centralesvillageoisesdelaweiss](http://www.facebook.com/centralesvillageoisesdelaweiss) ou contactez-nous sur [weiss@centralesvillageoises.fr](mailto:weiss@centralesvillageoises.fr) et recevez votre bon de souscription.

En savoir plus sur le phénomène des centrales villageoises sur internet :

<http://www.centralesvillageoises.fr/> rubrique « Vallée de la Weiss ».



Fin de saison en apothéose.

Pour l'ensemble des membres de l'AS Canton Vert, ainsi que pour tous leurs supporters, le 11 juin 2017 restera une date à retenir dans l'histoire du club.

L'équipe une et l'équipe deux, après un intense combat tout au long de la saison, ont toutes les deux accédé au niveau supérieur, respectivement en division 1 pyramide A et en promotion pyramide B lors de la dernière journée de championnat.

Ces deux montées sont le fruit d'un travail de longue haleine, basée essentiellement sur la formation, en club sous l'impulsion de toute l'équipe d'entraîneurs et de dirigeants, et également grâce à la section foot du collège Martelot pour parfaire les gammes techniques.

Cette jeune génération de seniors, douée et sans complexe, bien entourée par un staff de qualité, a su relever le défi et a concrétisé tous les espoirs placés en eux depuis quelques années.

Bravo à eux, continuez à faire honneur au Canton Vert (sur 45 joueurs utilisés cette saison pour les deux équipes, 44 ont été formés au club), et faites nous encore rêver

Le club remercie les communes et les sponsors pour leur soutien sans faille et tous les bénévoles du club pour leur travail assidu enfin récompensé.

Toutes les informations utiles concernant le club sont disponibles sur internet

<http://ascantonvert.footeo.com>

<https://www.facebook.com/ascantonvert/>



**COMMUNIQUE DE PRESSE FAISANT SUITE AU COMITE SECHERESSE DU**  
**04 JUILLET 2017**

Depuis la fin de l'été 2016, il pleut dans le Haut-Rhin beaucoup moins qu'il ne faudrait. Un seul mois, celui de février 2017, a vu pleuvoir autant que la moyenne mensuelle. Les nappes ne se sont donc pas rechargées de façon satisfaisante. Des « assecs », que l'on constate habituellement plutôt en août, sont déjà apparus. Enfin, les débits des cours d'eau, qui sont mesurés et analysés chaque semaine, ont beaucoup baissé, si bien que des restrictions de l'usage de l'eau seront bientôt nécessaires. Les réserves d'eau des barrages contribuant au soutien à l'étiage sont encore satisfaisantes mais pourraient vite s'amenuiser au cours de l'été si la sécheresse se maintient. Sur les cours d'eau faisant l'objet en temps normal de mesures de soutien, les gestionnaires ont été sensibilisés à la nécessité de maintenir des débits suffisants.

Cette situation est donc préoccupante sur l'ensemble du département et notamment dans sa partie sud. La météo prévoit que cette situation pourrait globalement perdurer voire se dégrader rapidement. Un point de situation est prévu chaque mardi et, en fonction des débits dans les rivières ont pour objet d'économiser l'eau, ressource essentielle la vie et aux activités humaines, et de faire contribuer chaque usager de l'eau de façon équitable et proportionnée à ne gestion raisonnable et raisonnée d'un bien commun précieux.

Sans attendre les restrictions probables à brève échéance, il est demandé dès aujourd'hui à chaque usager de l'eau de modérer sa consommation et de l'adapter au contexte de ce début d'été. Ainsi, le préfet du Haut-Rhin demande dès à présent aux collectivités de ne procéder au lavage des voiries et des trottoirs, à l'arrosage des espaces verts publics et des terrains de sports qu'en dehors des heures les plus chaudes de la journée. Il en va de même pour les espaces verts des particuliers. Le préfet demande également de ne procéder au lavage des véhicules que dans des stations professionnelles. L'arrosage des jardins potagers et massifs fleuris pourrait être limité si la situation s'aggravait significativement. L'alimentation des fontaines publiques, en cas de circuit ouvert, ne devrait plus être maintenue.

Il est recommandé que les industries et les artisans, comme les particuliers et les collectivités, réduisent leur consommation d'eau au strict nécessaire. Concernant les industries classées pour la protection de l'environnement (ICPE), il est demandé que les recours aux modes de fonctionnement dégradés pour les consommations liées à leurs différents process, et prévus dans leurs arrêtés d'autorisation, soient préparés.

De même en ce qui concerne l'irrigation des cultures, le préfet demande aux organisations professionnelles agricoles qu'une gestion concertée des prélèvements en cours d'eau soit mise en place rapidement. Cette gestion collective, dénommée « tour d'eau », vise à organiser les prélèvements pour limiter les pompages simultanés et à réduire la consommation au strict nécessaire.

La gestion des ouvrages hydrauliques ou de la navigation fluviale devra également être adaptée. Une réduction des prélèvements et une adaptation des manœuvres des vannages devront être systématiquement recherchées ainsi qu'une gestion optimisée des réserves des barrages.

Enfin, il est demandé que les travaux ou activités en lit mineur de cours d'eau soient décalés, que des délestages des stations d'épuration ou des vidanges de piscines publiques ne soient pas opérés.

La responsabilité de tous, des choix raisonnés et des gestes parfois très simples permettront au département de traverser le mieux possible un été qui pourrait à nouveau se révéler difficile si le manque de pluies persiste.



## DON DU SANG

**Venez nombreux à la collecte. Les stocks de sang sont extrêmement faibles en été.  
Une collation sera servie par l'amicale après chaque don.**

**MERCREDI 6 SEPTEMBRE 2017 DE 16H30 à 19H00**

**Salle des Fêtes**

**59 rue du 3<sup>ème</sup> Spahis Algérien**

**68650 LE BONHOMME**





**JE DONNE MON SANG,  
JE SAUVE DES VIES!**

**Chaque année, 1 million de malades sont soignés grâce aux dons de sang. Il n'existe pas de produit capable de se substituer aux produits sanguins. Alors, mobilisons-nous ! Nous comptons sur vous !**

**Les 4 étapes pour donner son sang**

La durée totale de ces étapes est d'environ une heure.  
Il est recommandé de ne pas venir à jeun et de bien boire avant et après le don.



**Vous êtes accueilli(e) par un(e) secrétaire,**



**Vous passez un entretien prédon afin de déterminer votre aptitude au don,**



**La prélèvement dure de 7 à 10 minutes et permet de prélever entre 400 et 500 ml de sang,**



**Après votre don, vous restez sous la surveillance de l'équipe médicale dans l'espace repos où une collation vous est offerte. Après un don, il est important de boire beaucoup et manger.**

**LES CONDITIONS POUR DONNER SON SANG :**

- Être âgé(e) de 18 à 70 ans,
- Être muni(e) d'une pièce d'identité avec photo (pour 1<sup>er</sup> don),
- Être reconnu(e) apte au don,
- Peser au moins 50 kg,
- Avoir un taux d'hémoglobine suffisant. (Si vous êtes nouveau donneur ou si votre dernier don date de plus de 3 ans, un dosage sera effectué).

**DANS CERTAINS CAS, IL FAUT RESPECTER UN DELAI AVANT DE POUVOIR DONNER SON SANG :**

- Après la fin d'un traitement par antibiotiques : 7 jours,
- Après des soins dentaires : 7 jours (deux soins de carie : 1 jour et à partir du 10<sup>ème</sup> jour sans détartrage : 1 jour),
- Après un épisode infectieux : 14 jours après l'arrêt des symptômes,
- Après un piercing ou un tatouage : 4 mois,
- Après un voyage dans un pays où sévit le paludisme (malarié) : 3 - 4 mois,
- Après une intervention chirurgicale : 4 mois.



Plus d'infos et plus vite chez vous sur [dondosang.efs.sang.fr](http://dondosang.efs.sang.fr)

[dondosang.efs.sang.fr](http://dondosang.efs.sang.fr)

0 800 109 900 

## LE SAVIEZ-VOUS

Employer un salarié à domicile pour le ménage, le repassage, la garde d'enfants, les petits travaux,... par le biais du CESU, c'est bien

**Faire appel à un service mandataire, c'est encore mieux.**

### **C'est possible et facile avec Fami Emploi 68 !**

Pour éviter les tracas administratifs, pour vous assurer le respect de la réglementation sociale, pour éviter les litiges, le service « Mandataire » de FamiEmploi 68 vous rassure et vous accompagne.

Dans le respect de la convention collective, le service apporte son soutien et  ses conseils aux particuliers-employeurs dans la gestion de diverses tâches administratives : rédaction du contrat de travail, gestion des fiches de paie, déclarations des charges sociales...

Le service vous accompagne également dans le recrutement et dans le remplacement de votre salarié absent si vous le souhaitez.

### **DEVENEZ EMPLOYEUR PARTICULIER EN TOUTE TRANQUILITE !**

*En faisant appel à notre service.*

#### Pour plus d'informations :

Fami Emploi 68, service mandataire, vous accueille du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 au **03 89 32 78 68**.







## **Vous souhaitez réaliser vous-même des travaux d'isolation mais vous ne trouvez pas le bon outil ?**

La Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg vous aide :

- 10h d'accompagnement personnalisé par un artisan
- Une subvention pour l'achat de matériaux d'isolation
- Un kit d'étanchéité à l'air adapté à votre projet

**Objectif** : Vous aider à atteindre la meilleure performance énergétique tout en optimisant le coût de vos travaux.

**Public ciblé** : Personnes souhaitant réaliser elles-mêmes des travaux d'isolation de leur résidence principale. Ménages à revenus modestes prioritaires.

**INFORMATIONS** : 03 89 78 21 55 / [info@cc-kaysersberg.fr](mailto:info@cc-kaysersberg.fr)



## COURS DE BIOKINESIE

En cette fin de 5<sup>ème</sup> année, déjà, les biokinésistes se sont retrouvées pour une petite randonnée au château de Kaysersberg et ont partagé un très bon repas au restaurant Le Schwendi à Kientzheim. C'est l'occasion pour les deux groupes de se retrouver et partager un bon moment de joie et de rires, tout comme dans les cours d'ailleurs...



A la rentrée 2016, une petite nouveauté s'est glissée au programme de ces cours. Nous avons pratiqué la biokinésie avec l'aide de deux outils très agréables et ludiques : Le ballon et le Toning Ring.

Je rappelle que la biokinésie est une technique de gymnastique douce qui permet un massage interne des organes, une amélioration de la souplesse articulaire et de la circulation énergétique :

C'est une technique majeure en naturopathie !



Ces nouvelles pratiques ont apporté un élan de fraîcheur à ce cours.

J'en profite pour remercier la mairie et l'école maternelle qui nous permet de stocker le matériel dans la salle de jeux, ce qui évite aux participantes de transporter les ballons qui sont plutôt encombrants.

Les cours reprendront lundi 11 septembre à 10h15 et jeudi 14 à 19 h.

Tarif : 170 € annuel. Les 2 premières séances de découverte sont offertes, alors n'hésitez à venir essayer.

Ces cours sont adaptés à tout le monde, quel que soit votre âge et votre condition physique !

Pour tous renseignements : Sylvie Rubiella, Naturopathe : Association La Brunelle.

**Tel : 06.27.34.44.98 Mail : [sylvie.rubiella@orange](mailto:sylvie.rubiella@orange) et site internet : [sylvie-naturo@blog4ver.com](http://sylvie-naturo@blog4ver.com)**

## RENTREE DE LA GYM

*Rentrée de la gym: ça y est, c'est la reprise!*

Envie de bouger, de se faire plaisir? Prenez du temps pour vous et venez bouger avec nous!

Dans une ambiance sympa, décontractée et musicale, Pauline propose une alternance d'activités : cuisses-abdos-fessiers, steps, cordes à sauter, zumba (avec divers accessoires: ballons, bâtons, poids, élastiques). Seul un tapis de gym individuel est à apporter.

Les cours hebdomadaires reprennent à partir du mardi 12 septembre à 19h30, à la salle des fêtes du Bonhomme.

Les deux premières séances-découvertes sont gratuites: l'abonnement à l'année est de 75€ pour les adultes et 55€ pour les étudiants.

Pour tout renseignement contacter Joëlle ANCEL au 03 89 47 21 70  
ou Martine LOIGEROT au 03 69 34 00 54



Photo: l'équipe de la gym avant les vacances



06.17.27.17.88  
thomas.graff@graff-toiture.fr

DEVIS GRATUIT  
GARANTIE DECENNALE

#### COUVERTURE-ZINGUERIE

- Tous travaux de toiture en neuf ou rénovation
- Dépannage urgent
- Isolation de toiture
- Etanchéité
- Pose de fenêtre sous toit
- Zinguerie
- Evacuation des eaux pluviales
- Habillage de planches (sans fixations apparentes)
- Habillage de cheminée
- Démoussage toiture (sans karcher)
- Entretien et réparations



#### BARDAGE

#### SANITAIRE

- Tous travaux de sanitaire en neuf ou rénovation
- Dépannage, entretien et réparations sanitaires

#### GRAFF TOITURE

74 rue Charles De Gaulle 68370 ORBEY  
Tél : 06.17.27.17.88  
thomas.graff@graff-toiture.fr  
<https://www.facebook.com/grafftoiture>

Directeur de la publication : Jean-François Bottinelli Maire  
Responsable de la rédaction : Corinne Schlupp adjointe, secrétaire Anaïs pour la mise en forme, impression,  
Mairie du Bonhomme – 61 rue du 3<sup>ème</sup> Spahis algériens – 68650 Le Bonhomme  
Tél : 03.89.47.51.03 --- Fax : 03.89.47.53.25 --- mail : mairie-du-bonhomme@orange.fr